

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AVRIL 2026**

sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

. **Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 26**

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, STOFFEL Véronique, SCHNITZLER Philippe LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme BECK Marie-Anne à Mme WALTER Céline
Mme FRITZ Aurélie à Mme PETER Nathalie

**N° 61a/2026 ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ET SOCIETES LOCALES – EXERCICE 2026**

Les responsables d'association présents - M. FENDRICH Serge, M. KRIEGER Marius, M. GERARD Alain, M. CHAPUZY Hubert et M. PELISSIER François - en tant que conseillers municipaux intéressés, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. Didier HELLBURG, Adjoint au Maire,

Dans le cadre du Budget Primitif Exercice 2026,

Appelé à statuer sur l'attribution de subventions aux associations et sociétés locales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les allocations de subventions aux associations et sociétés locales selon le tableau ci-annexé (sous réserve de production par les associations bénéficiaires du dernier bilan et du dernier compte de résultat connus, ainsi que du numéro SIRET),

ARRETE les modalités qui y figurent,

FIXE les participations demandées pour l'occupation des locaux communaux (sous forme de loyer sans refacturation de charges), tels qu'inscrites dans ledit tableau.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le 30 avril 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Jean-Philippe HARTMANN